

LIGUE 3

MODALITES D'ACCESSION L3 / L2

ARTICLE 5 PRINCIPES GENERAUX RELATIFS A LA COMPOSITION DES CHAMPIONNATS

1) Accession

Un barrage d'accension se joue entre le 16^{ème} de Ligue 2 et le ~~3^{ème} du National 1~~ **le vainqueur du play-off d'accension de la L3** dont les modalités sont définies en annexe 3 du présent règlement.

A l'issue du championnat de L3, un play-off d'accension est organisé entre les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place inclus afin de déterminer l'équipe qui affrontera le 16^{ème} de L2 lors du barrage d'accension précité. Les modalités de ce play-off d'accension sont définies en annexe 3 bis du présent règlement.

ARTICLE 6 – LE CHAMPIONNAT L3

A PARTIR DE LA SAISON 2026 / 2027

1) Les 18 équipes qualifiées pour disputer le Championnat **de L3** sont obligatoirement des équipes premières. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

a) Les deux équipes rétrogradant du championnat professionnel de Ligue 2 (classées aux 2 dernières places de cette compétition) à l'issue de la saison précédente.

b) Les 12 équipes, classées jusqu'à la 15^{ème} place incluse du championnat **de L3** de la saison précédente, à l'exception des deux équipes accédantes.

c) Les 3 équipes éligibles à l'accension ayant obtenu le meilleur classement dans chacun des trois groupes du N2 au terme de la saison précédente.

d) L'équipe ayant perdu, la saison précédente, le barrage opposant le 16^{ème} de Ligue 2 et le ~~3^{ème} du National 1~~ **le vainqueur du play-off d'accension de la L3** selon les modalités définies dans l'annexe 3 du présent règlement.

ARTICLE 10 - SYSTÈME DES ÉPREUVES

- I. Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. ***(Hormis pour les matchs de play-off d'accension de la L3 qui sont des matchs simples à élimination directe)***

ANNEXE N°3 : REGLEMENT BARRAGE LIGUE 2/ NATIONAL 1

A l'issue des matchs aller-retour de Ligue 2 et du Championnat de ~~National 1~~ **L3**, les 2 derniers de Ligue 2 au classement sont relégués. Les 2 premiers de ~~National 1~~ **L3** sont promus sous

réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation de Ligue 2 fixées au Titre 1 du règlement administratif de la LFP.

Un match de barrage (aller-retour) oppose le 16^{ème} de Ligue 2 au ~~3^{ème} de National 1~~ **vainqueur du play-off d'accession de la L3**. Le match retour se dispute sur le terrain du club de Ligue 2. Le vainqueur de cette confrontation évolue en Ligue 2 et le perdant en ~~National 1~~ **L3** la saison suivante.

ANNEXE 3 BIS : REGLEMENT DU PLAY-OFF D'ACCESSION DE L3

A l'issue des matchs aller-retour de L3, les 2 premiers de L3 sont promus sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation de Ligue 2 fixées au Titre 1 du règlement administratif de la LFP.

Un play-off d'accession oppose les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place inclus au terme de phase aller-retour du championnat afin de déterminer l'équipe qui affrontera le 16^{ème} de L2 lors du barrage d'accession visé en annexe 3 du présent règlement.

Les différentes rencontres du play-off d'accession :

- *Se déroulent sur l'installation sportive, répondant aux normes de l'épreuve, désignée par le club le mieux classé à l'issue du championnat de L3.*
- *Sont des matchs simples à élimination directe dont la durée est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire d'un match de play-off d'accession, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu. Si cette épreuve ne peut se dérouler, la rencontre sera rejouée à une date fixée par la Commission.*

FORMAT PLAY-OFF ACCESSION

Demi-finale

Le 3^{ème} du championnat reçoit le 6^{ème} du championnat

Le 4^{ème} du championnat reçoit le 5^{ème} du championnat

Finale

Les 2 vainqueurs des ½ finale s'affrontent sur le terrain du finaliste le mieux classé à l'issue du championnat.

Le vainqueur de la finale se qualifie pour jouer le barrage d'accession contre le 16^{ème} de Ligue 2.

CAS PARTICULIERS

Dans l'hypothèse où un club, qualifié sportivement pour jouer ce play-off d'accession, refuserait d'y participer ou serait empêché d'y participer par une décision d'une commission de la FFF, la place laissée vacante ne serait, en l'espèce, pas comblée et un exempt serait intégré audit play-off d'accession. Aucun repêchage du 7^{ème} du championnat au terme du championnat de L3 ne peut être envisagée pour participer au play-off d'accession.

ORGANISATION

La commercialisation des droits relatifs aux rencontres de play-off d'accension est mise en œuvre par la FFF. La FFF organisent les trois matchs de play-off d'accension dont les dates sont fixées au calendrier général des compétitions seniors masculines. La Commission Fédérale de Discipline traite les dossiers disciplinaires des rencontres conformément au règlement disciplinaire fédéral. Les règles de participation des joueurs sont les mêmes que dans le championnat.

18 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match et il peut être procédé au remplacement de 5 joueurs au cours du match en 3 séquences. La présence d'un médecin en bord terrain est obligatoire. Conformément à l'article 188 des Règlements Généraux, la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux est compétente pour examiner les réserves, réclamations et évocations. Les installations qui reçoivent les rencontres sont celles habituellement utilisées par les clubs sauf si un élément de sécurité et/ou de disponibilité oblige un club à devoir fournir une installation de repli sur décision expresse notifiée par la FFF. Dans cette hypothèse, dès réception, le club dispose de 48h pour notifier un stade répondant aux critères de sécurité faute de quoi la FFF désignent l'installation qui recevra la rencontre aux frais du club concerné.

.....

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026